

Quartiers concernés

75 - Paris

Bédier-Boutroux ; Oudinet-Chevaleret (13^e) ; Porte de Saint Ouen - Porte Pouchet (17^e) - Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova (18^e) ; Goutte d'Or (18^e) ; QPV du 19^e arrondissement, QPV du 20^e arrondissement

77 - Seine - et - Marne

Melun : Almont, Mézereaux ; **Melun/Le Mée-sur-Seine** : Plateau de Corbeil ; **Le Mée-sur-Seine** : Les Courtilleraiies - Le Circé ; **Dammarié-les-Lys** : Plaine du Lys - Bernard de Poret ; **Nemours** : Mont Saint Martin ; **Meaux** : Beauval Dunant

91 - Essonne

Grigny : La Grande Borne ; Grigny 2 ; **Evry** : Pyramides ; **Corbeil-Essonnes** : Montconseil ; Les Tarterêts ; **Epinay sous Sénart** : Plaine Cinéastes ; **Vigneux-sur-Seine** : Croix Blanche

78 - Les Yvelines

Mantes-le-Jolie : Val Fourré ; **Les Mureaux** : Cinq Quartiers/ Cité Renault - Centre ville ; **Chanteloup-les-Vignes** : Noé-Feucherets ; **Sartrouville** : Le Plateau - Les Indes ; **Trappes** : Merisiers-Plaine de Neauphle / Jean Macé ; **La Verrière** : Bois de l'Etang

92 - Haut-de-Seine

Gennevilliers : Courtilles ; Agnettes ; **Voltaire 1- Gabriel Péri** ; **Voltaire 2 - Grésillon** ; **Bagneux** : Abbé Grégoire, Mirabeau ; **Pierre Plate**, (cité des Musiciens) ; **Nanterre** : Le Parc

93 - Seine-Saint-Denis

Plaine Commune : Les 23 quartiers de la politique de la ville de l'établissement public territorial

94 - Val-de-Marne

Champigny-sur-Marne : Les Mordacs ; **Valenton** : Quartier de La Lutèce/ Bergerie ; **Vitry-sur-Seine** : Commune de Paris - 8 mai 45 ; **Créteil** : Mont-Mesly/Habette/ Coteaux du sud ; **Thiais** : Les Grands Champs ; **Villejuif** : Lebon/Mermoz ; **Fontenay-sous-bois** : La Redoute

95 - Val-d'Oise

Garges-les-Gonnesse : Dame Blanche ; **Sarcelles** : Lochères ; Chantepie ; Village-Mozart ; **Villiers-le-Bel** : Carreaux ; Puit La Marlière-Derrière les Murs Monseigneur/village

Plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Île-de-France

L'insertion des jeunes des Quartiers de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

Aussi, cette inadéquation amène à se réinterroger plus profondément sur les politiques publiques en direction de la jeunesse et à privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions en conséquence.

Les structures d'insertion connaissent des difficultés persistantes, notamment dans les quartiers prioritaires, à repérer et à intégrer le public jeune dans les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement institutionnels, pourtant prévus à cet effet.

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Île-de-France, impulsé par le préfet de région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.

Contact

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
Mél : matthieu.piton@paris-idf.gouv.fr
Tél. 01.82.52.42.26



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Les publics bénéficiaires du plan

3 critères

- **l'âge** (jeunes de 16 à 25 ans) ;
- **la géographie** (jeunes issus de 77 quartiers prioritaires) ;
- **la difficulté d'insertion** (des jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplôme, sans qualification, en recherche de formation ou d'emploi, ou en difficulté dans leur parcours d'insertion).

Le repérage est réalisé par les différents institutions et organismes, partenaires du contrat de ville, qui interviennent en proximité. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui couvrent les quartiers retenus sont également sollicitées.

Acteurs et dispositifs à mobiliser

Des référents de parcours pour un accompagnement individualisé

Les jeunes repérés dans le cadre du plan bénéficient d'un accompagnement personnalisé d'insertion dans la durée par des référents de parcours, interlocuteurs privilégiés entre les jeunes et les différentes institutions.

Ces référents sont désignés dans chaque quartier pour nouer une relation de confiance avec les jeunes concernés, en suscitant leur adhésion et en assurant un suivi régulier. Ils peuvent être des travailleurs sociaux, des éducateurs, des médiateurs.

Mobilisation et optimisation des dispositifs existants

Des réponses sont proposées en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants en direction des jeunes de 16 à 25 ans dans les champs éducatif, sportif, culturel, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

Les moyens existants doivent être réorientés afin qu'ils bénéficient davantage et de manière plus efficace à ce public prioritaire. L'implication des entreprises est par ailleurs essentielle à la réussite de ce plan.

Mise en oeuvre du plan

Au niveau local

31 groupes opérationnels sont mis en place et animés par des coordonnateurs désignés par les préfets de département (membres du corps préfectoral ou délégués du préfet).

Au niveau départemental

En appui des groupes opérationnels, les préfets de département sont en charge de la mise en oeuvre du plan en veillant à la mobilisation des différents acteurs concernés et de son suivi.

Au niveau régional

Le plan est piloté par la préfecture de région qui assure un rôle d'orientation stratégique, d'animation du réseau, d'appui méthodologique, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi de son état d'avancement et d'organisation de son évaluation.

Financement

Le plan a vocation à bénéficier de différentes sources de financement compte tenu de son caractère interministériel et partenarial. L'État oriente une partie des crédits de la politique de la ville aux niveaux régional et départemental et d'autres lignes budgétaires de services concernés contribuent à sa mise en oeuvre.

Évaluation

Le plan sera évalué sur critères quantitatifs et qualitatifs, notamment en termes d'insertion professionnelle des jeunes pris en charge (nombre de sorties positives).

Les différentes étapes du parcours d'insertion des jeunes seront également prises en compte et mesurées.

Un appel d'offres est lancé au niveau régional pour une évaluation externe du plan.

Dispositifs susceptibles d'être mobilisés

Insertion professionnelle

Accompagnement intensif des jeunes Pôle Emploi, Missions Locales, Garantie Jeune, Écoles de la 2^e chance (E2C), Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), Parrainage, Contrats d'apprentissage, Contrats de professionnalisation, SESAME

Citoyenneté

Service civique, Chantiers de jeunes bénévoles, Réseau information jeunesse, Maisons des jeunes de la culture (MJC)

Éducation

Centres d'information et d'orientation (CIO), Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Logement

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Foyers de jeunes travailleurs

Culture - sport

Jumelages entre les ZSP et les établissements culturels nationaux, Citoyens du sport

Lien social

Prévention spécialisée, Médiation sociale, Centres sociaux, Points accueil écoute jeunes

Santé

Maisons des adolescents, Espaces santé jeunes